



DOSSIER DE PRESSE

Aide aux victimes de violences intrafamiliales Novembre 2022

DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



A l'occasion de la semaine internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, MM. Laurent Prévost, préfet de l'Isère, et Eric Vaillant, procureur de la République de Grenoble, ont présidé ce mardi la réunion du comité local d'aide aux victimes dédié aux violences intrafamiliales.

Ce comité local d'aide aux victimes (CLAV) était l'occasion de présenter le bilan intermédiaire du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, signé en février 2022.

Pour rappel, ce protocole départemental comprend 25 objectifs et 54 sous-objectifs, répartis en 4 axes :

- Violences intrafamiliales
- Viols, agressions sexuelles et harcèlement sexuel
- Prostitution
- Développement d'outils départementaux

Un bilan 2022 positif

Le bilan 2022 du protocole départemental est très positif, avec 40 sous-objectifs atteints sur 54, soit 75% des objectifs atteint au 15 novembre. Certains objectifs sont même largement dépassés.

- En matière d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences et d'accès au logement, la capacité actuelle atteint **241 places d'hébergement d'urgence en 2022**, contre 148 en 2018 (+ 65%) et **217 femmes victimes de violences ont obtenu un logement en 2022**.
- Plus de 300 personnes ont été formés en 2022 (magistrats, travailleurs sociaux, agents des collectivités territoriales, policiers municipaux, étudiants, etc). De nouvelles perspectives se dessinent en 2023 telles que la formation initiale des plaintiers et enquêteurs spécialisés de la police nationale et la formation approfondie des référents violences intrafamiliales de la gendarmerie.
- L'Isère maintient sa place de département pilote sur le sujet de la prostitution puisque tous les objectifs de l'axe 4 sont largement atteints. Le nombre de parcours de sortie de prostitution attribués ou renouvelés est le plus élevé de la Région (25 nouvelles demandes et 32 renouvellements accordés en 2022).
- Sur l'amélioration de l'accueil lors du dépôt de plainte, la majorité des femmes victimes de violences conjugales sont satisfaites de l'accueil réservé mais sont beaucoup moins satisfaites de l'information leur étant donnée sur les suites de la procédure.

Des axes de travail pour 2023

La formation des médecins et des professionnels de santé sur la levée du secret médical en cas de violences conjugales avec emprise et danger immédiat doit être renforcée. Un protocole a été mis en place au sein du CHU Grenoble Alpes (CHUGA) et deux magistrats du parquet, à la demande du CHUGA, ont dispensé une formation aux médecins urgentistes au regard de ces nouvelles dispositions en 2021. Ces dispositions sont aussi enseignées sur le plan universitaire aux étudiants en médecine (enseignement de médecine légale).

Sur la prostitution des mineurs, un groupe de travail a été impulsé en 2022 et a conduit à la rédaction d'un projet de protocole départemental relatif aux fugues et disparition inquiétante de mineurs à risque ou en situation de prostitution. L'enjeu est désormais de

mettre en place une coordination entre le Département de l'Isère et les associations spécialisées autour des conduites pré-prostitutionnelles et la prostitution des mineurs.

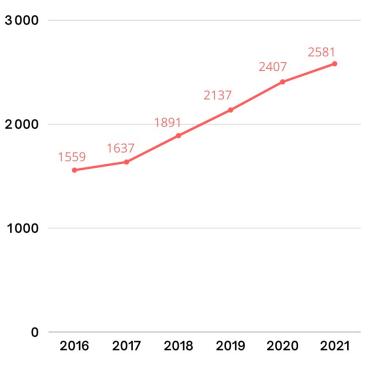
D'autres axes de travail seront renforcés en 2023 : la prise en charge des auteurs de violences conjugales ; la formation des professionnels de l'asile et de l'immigration sur les questions des violences faites aux femmes ; la formation des agents de la fonction publique d'État au sujet des violences sexistes et sexuelles au travail.

Financement

La prévention des violences faites aux femmes, les violences infra-familiales et l'aide aux victimes sont un axe important dans la politique de prévention de la délinquance. La somme qui lui a été consacrée en 2022 : 293 000 € représente 48% des subventions accordées au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le département de l'Isère. En 2021, la somme allouée à cet axe représentait 207 600 €, soit 30 % des subventions accordées au titre du FIPD. L'accent a donc été mis cette année en priorité sur cet axe.

Grande cause quinquennale

L'Égalité entre les femmes et les hommes est un combat constant, qui doit être mené sans relâche. Cette Grande Cause du premier quinquennat a été renouvelée par Emmanuel Macron pour les cinq années à venir. La lutte contre les violences faites aux femmes en constitue le premier pilier, la condition sine qua non sans laquelle l'égalité ne saurait advenir. L'ensemble des mesures déployées depuis 2017 vient confirmer cet engagement de l'État et de l'ensemble des réseaux professionnels sur le terrain aux côtés des associations pour mieux protéger et accompagner les victimes et témoins. Il ne faut rien laisser passer face aux agresseurs.



Délinquance enregistrée en Isère pour coups et blessures volontaires intrafamiliaux entre 2016 et 2021. (Source : SSMSI)





Contacts presse

Bureau de la Communication Interministérielle

Anne-Gaëlle Fonthieure – Cheffe 07 89 03 00 44 Mélissa Villain – Adjointe 06 09 09 27 39 Milena Boclé – Chargée de communication 06 75 14 20 60 Clément Vives – Alternant 04 76 60 32 10

